

Les grandes fonctions de l'entreprise

Marketing – Commerce-vente-distribution

Ce cours vous est proposé par Christophe FOURNIER, Maître de conférences à IAE Montpellier, Université de Montpellier, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Quelle est l'une des principales fonctions de la distribution ?

- a. Produire les biens à vendre
- b. Assurer le lien entre le producteur et le consommateur
- c. Fixer les prix des produits
- d. Élaborer des campagnes publicitaires

2. Quel critère ne fait pas partie des formes de distribution ?

- a. Structure juridique
- b. Taille de la surface de vente
- c. Couleur du logo de l'enseigne
- d. Type de produits vendus

3. Parmi ces métiers, lequel est spécifiquement lié à la gestion des stocks?

- a. Responsable logistique
- b. Télévendeur
- c. Conseiller clientèle
- d. Chef de secteur

4. Quelle phase ne fait pas partie du processus de vente ?

- a. Prise de contact
- b. Découverte des besoins
- c. Organisation des livraisons
- d. Réponses aux objections

5. Quel métier est en charge de la gestion et de l'optimisation des rayons en magasin ?

- a. Merchandiseur

- b. Délégué pharmaceutique
- c. Directeur des ventes
- d. Agent commercial

6. Quelle est une caractéristique du rôle du vendeur décrit dans la vidéo ?

- a. Il impose son produit au client
- b. Il accompagne le client dans son processus d'achat
- c. Il décide du prix des produits
- d. Il se concentre uniquement sur la vente sans suivi après-vente

7. Quel métier a pour fonction spécifique la responsabilité des relations avec les clients stratégiques ?

- a. Responsable des achats
- b. Key Account Manager (Responsable Grands Comptes)
- c. Employé libre-service
- d. Merchandiseur

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Marketing, Christophe FOURNIER, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.